

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS LE CONSEIL MUNICIPAL

N°62

DECISION MODIFICATIVE N° 1

(Vote de crédits)

Date de convocation :	02/06/2022	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	19	Pour :	18
Nombre de membres présents :	14	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	18	Abstention :	0

L'an 2022, le 08 juin, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Didier LARELLE

Présents : MRS. & MMES. Didier LARELLE, Maire, Michel ROUCHER, Claire BOURGENOT, Yves BOURSIER, Michel TRAPIED, Françoise GROUSSARD, adjoints, Patrice BREMAUD, Aurélie JAULIN, Pascal MERCERON, Emmanuel BATARD, Marie-Paule JOUINEAU, Fabrice BRISSON, Romain GOUYER, Micheline DUFAU, conseillers municipaux.

Procurations : M. Michel CLOUET donne pouvoir à M. Yves BOURSIER, Mme Stéphanie CAUSSEQUE donne pouvoir à Mme Aurélie JAULIN, M. Maurice GARDIEN donne pouvoir à M. Michel ROUCHER, Mme Patricia DAVID donne pouvoir à M. Didier LARELLE

Absents : Mme Sandrine GEORGES

Excusés : MRS. & MMES. Michel CLOUET, Maurice GARDIEN, Stéphanie CAUSSEQUE et Patricia DAVID

Secrétaire de séance : M. Pascal MERCERON

Objets : DM 1

INVESTISSEMENT

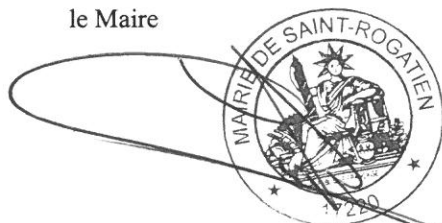
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21534 (041) : Réseaux d'électrification	8 881,00	13258 (041) : Autres groupements	8 881,00
2188 (21) - 79 : Autres immobilisations cor	21 404,40		
2315 (23) - 79 : Installation, matériel et out	-21 404,40		
	8 881,00		8 881,00
Total Dépenses	8 881,00	Total Recettes	8 881,00

Certifié exécutoire par Didier LARELLE, le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le

A SAINT ROGATIEN, le 08/06/2022

Ont signé les membres présents pour extrait conforme

le Maire



Le Maire,
Didier LARELLE